



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du Lundi 6 juillet 2026

18 h 30 – Salle du conseil



L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet 2026 à 18h30, avec l'accord des membres du conseil, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil en Mairie, sous la présidence de :

Madame Christine GUILLETTE, Maire de Marolles en Brie

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Mmes Christine GUILLETTE, Catherine MASSELIS, Noémie ERMIT, Brigitte RIVAL, Louise VAN CRANENBROECK, MM. Pierre-Louis COLLIN, Alain GRIMAUD, Serge MEIGNEN.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Hélène PARNOT (pouvoir Christine GUILLETTE), Boris LIGONNIERE (pouvoir Brigitte RIVAL), Frédéric DEVARREWAERE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame RIVAL Brigitte

POUVOIR : 2

<u>Nombre de Conseillers Municipaux</u>
En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoir : 2
Votants : 10

Date de convocation : le 29 juin 2026

Date d'affichage : le 13 juillet 2026

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

1- Délibération N° 2026-07/28 : Fonds d'Équipement Rural (FER 2026) Dossier priorité 2/2 : Installation de climatisations dans les locaux et demande de subvention

Madame le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet le financement pour l'installation de climatisation dans les 2 salles de classe ainsi que dans le bureau du secrétariat qui reçoit également le public afin de faire face aux épisodes de chaleur pour un montant de 18.601,80 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'engager les travaux d'installation de climatisation « PAC Air Air dans les deux classes de l'école » et une « PAC Air Air dans le bureau du secrétariat qui reçoit également le public » pour un montant total HT de 18 601,80 €
- **Sollicite** l'aide financière du Département au titre du FER 2026 à hauteur de 50 %, soit 9 300,90 € ;
- Le montant des travaux sera financé par la subvention FER 2026 (50 % soit 9 300,90 €), d'une part, et le solde par des fonds propres (soit 9 300,90 €), d'autre part,
- **Autorise** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents afférents au dossier.

2 - Délibération N°2026-07/29 : Achats de ventilateurs pour les bâtiments communaux et subvention EDF

Madame le Maire présente le dispositif d'EDF qui débloque des fonds afin que les collectivités puissent s'équiper de systèmes de rafraîchissement dans les établissements scolaires, de loisirs, les crèches ... Cette aide est d'un montant de 400 € par équipement acheté, dans la limite de 10.

Le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de ventilateurs destinés à équiper les locaux communaux, notamment mairie, écoles, bibliothèque, salle multifonction, etc. et propose donc d'acquérir 10 systèmes de rafraîchissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'acquérir au maximum 10 ventilateurs/climatiseurs pour les bâtiments communaux, pour un montant maximal de 4.000 € TTC,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès d'EDF pour le financement de cette opération,
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition et à faire la demande de financement auprès d'EDF.

3- Délibération N°2026-07/30 : Demande de fond d'urgence canicule auprès de la Région Ile de France

Madame le Maire présente le dispositif du « Fonds d'urgence Canicule » de la Région Ile-de-France à destination des collectivités franciliennes : les dépenses éligibles concernent l'achat d'équipement permettant de faire face aux conséquences de la vague de chaleur, pour des achats à réaliser entre le 15 juin et le 15 septembre 2026.

Et propose donc de solliciter la Région Ile de France pour l'installation d'un système de climatisation dans la salle multifonctions (école).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **De solliciter** l'aide financière à la Région d'Ile de France au titre du « fond d'urgence canicule » à hauteur de 70 % du montant HT des travaux (5 252,40 €) soit 3 676,68 €.
- **De donner** pouvoir à Madame le Maire de déposer le dossier de demande de subvention et pour signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

5 – DIVERS

- **Organisation du feu d'artifice le 5 septembre 2026**
- **Organisation des journées du patrimoine le 19 et 20 septembre 2026**
- **Courrier au 3 bis des Morils pour poubelles non rangées**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 heures 00 minutes .



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.